

## ⊗ DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Le gouvernement et le Congrès de la Nouvelle-Calédonie ont mis en place des lois et des réglementations propres afin de protéger l'emploi des Calédoniens et les productions locales. Pour les investisseurs, le respect de ces spécificités est un gage de réussite ; pour les habitants, il symbolise le destin commun en construction.

### PROTECTION DU MARCHÉ

Compétente en matière de commerce extérieur, la Nouvelle-Calédonie a choisi de protéger de la concurrence ses entreprises industrielles et ses activités agricoles afin de compenser le handicap dû à l'étroitesse de son marché intérieur de seulement 268 767 habitants.

Cette politique prend deux formes principales :

- **Une protection tarifaire** avec des taxes spécifiques sur les produits importés concurrents des produits fabriqués ou pouvant être obtenus localement et des exonérations sur les matières premières importées.
- **Des restrictions quantitatives** (contingents) afin de limiter et de contrôler les importations pour un produit donné.

En savoir plus :  
[www.douane.gouv.nc](http://www.douane.gouv.nc)

### EMPLOI LOCAL

Afin de tenir compte de l'étroitesse du marché du travail, l'accord de Nouméa a prévu que « des dispositions seront définies pour favoriser l'accès à l'emploi local pour des personnes durablement établies ».

Une loi du pays stipule que seuls les citoyens calédoniens\*, ou les personnes y résidant depuis dix ans, ont un accès totalement libre aux emplois privés. Les personnes ne remplissant pas ces conditions y ont un accès différencié.

Il faut justifier d'une durée de résidence d'au moins trois ans pour accéder aux métiers connaissant d'importantes difficultés de recrutement, d'au moins cinq ans pour les métiers connaissant des difficultés de recrutement moyenne. Par contre, aucune durée minimum de résidence n'est exigée pour les métiers connaissant une « extrême » difficulté de recrutement local.

Pour recruter à l'extérieur de la Nouvelle-Calédonie, un employeur doit obtenir un certificat de carence auprès de la commission paritaire de l'emploi local.

[www.dtenc.gouv.nc](http://www.dtenc.gouv.nc)

### CITOYENS CALÉDONIENS

Conformément à l'article 4 de la loi organique du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, sont citoyens calédoniens au sens juridique les personnes de nationalité française qui remplissent les conditions fixées par l'article 188 de cette loi, et relèvent de ce fait du corps électoral spécial des élections provinciales.

D'AUTRES INFORMATIONS SUR  
[www.mncparis.fr](http://www.mncparis.fr)



Maison de  
la Nouvelle-Calédonie  
4 bis rue de Ventadour  
75 001 Paris  
01 42 86 70 00  
[www.mncparis.fr](http://www.mncparis.fr)

maison  
nouvelle  
calédonie

# LA NOUVELLE CALÉDONIE SUR LE WEB

Vous trouverez sur le web un nombre important de renseignements. Voici quelques adresses de sites pour vous guider.

## ⊗ INSTITUTIONS

### MINISTÈRE DES OUTRE-MER

27, rue Oudinot  
75007 Paris  
Tél. : 01 53 69 20 00  
[www.outre-mer.gouv.fr](http://www.outre-mer.gouv.fr)

### HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

1, avenue du maréchal Foch  
BP C5 98844 Nouméa Cedex  
Tél. : (687) 26 63 00  
[www.nouvelle-caledonie.gouv.fr](http://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr)

### GOVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

8, route des artifices  
BP M2 – 98849 Nouméa Cedex  
Tél. : (687) 24 65 65  
[www.gouv.nc](http://www.gouv.nc)

### CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

1, boulevard Vauban  
BP P3 – 98851 Nouméa Cedex  
Tél. : (687) 27 31 29  
[www.congres.nc](http://www.congres.nc)

### PROVINCE DES ÎLES LOYAUTÉ

BP 50  
98820 Wé - Lifou  
Tél. : (687) 45 51 00  
[www.province-iles.nc](http://www.province-iles.nc)

### PROVINCE NORD

BP 41 – 98860 Koné  
Tél. : (687) 47 71 40  
[www.province-nord.nc](http://www.province-nord.nc)

### PROVINCE SUD

9, route des Artifices  
BP L1 – 98849 Nouméa  
Tél. : (687) 25 81 00  
[www.province-sud.nc](http://www.province-sud.nc)

### SÉNAT COUTUMIER

68, avenue James-Cook  
BP 1059 – 98845 Nouméa Cedex  
Tél. : (687) 24 20 00  
[www.gouv.nc](http://www.gouv.nc)

### CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

30, route de la Baie des Dames  
BP 4766 – 98846 Nouméa Cedex  
Tél. : (687) 27 85 17  
[www.ces.nc](http://www.ces.nc)

### MAIRIE DE NOUMÉA

16, rue du général Mangin  
BP K1 – 98843 Nouméa  
Tél. : (687) 27 31 15  
[www.ville-noumea.nc](http://www.ville-noumea.nc)



## ✳ EMPLOI

### SERVICE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Ducos Le Centre  
30, route de la Baie des Dames  
BP 7955 – 98801 Nouméa Cedex  
Tél. : (687) 28 01 72  
[www.province-sud.nc](http://www.province-sud.nc)

### DIRECTION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

12, rue de Verdun  
BP 141 – 98845 Nouméa Cedex  
Tél. : (687) 27 55 72  
[www.dtenc.gouv.nc](http://www.dtenc.gouv.nc)  
[www.emploi.gouv.nc](http://www.emploi.gouv.nc)

## ✳ CHAMBRES CONSULAIRES

### CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

10, avenue James-Cook, Nouville  
98800 Nouméa  
Tél. : (687) 28 23 37  
[www.cma.nc](http://www.cma.nc)

### CHAMBRE D'AGRICULTURE

Rue Alcide-Desmazures, La Flotille  
98845 Nouméa Cedex  
Tél. : (687) 24 31 60  
[www.canc.nc](http://www.canc.nc)

### CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

15, rue de Verdun  
BP M3 – 98849 Nouméa Cedex  
Tél. : (687) 24 31 00  
[www.cci.nc](http://www.cci.nc)

## ✳ SANTÉ

### DIRECTION DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

5, rue du général Gallieni  
BP N4 – 98851 Nouméa Cedex  
Tél. : (687) 24 37 00  
[www.dass.gouv.nc](http://www.dass.gouv.nc)

### CAFAT - CAISSE DE PROTECTION SOCIALE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

4, rue du général Mangin  
BP L5 – 98849 Nouméa Cedex  
Tél. : (687) 25 58 00  
[www.cafat.nc](http://www.cafat.nc)

## ✳ ENSEIGNEMENT

### DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

19, avenue du maréchal Foch  
Immeuble Foch  
BP 8244 - 98807 Nouméa Cedex  
Tél. : 23 96 00  
[www.denc.gouv.nc](http://www.denc.gouv.nc)

### DIRECTION DE L'ÉDUCATION, DE LA FORMATION, DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI DE LA PROVINCE DES ÎLES LOYAUTÉ

BP 50 – 98820 Wé – Lifou  
Tél. : (687) 42 52 20  
[www.province-iles.nc](http://www.province-iles.nc)

### DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT DE LA PROVINCE NORD

BP 41 – 98860 Koné  
Tél. : (687) 47 71 31  
[www.province-nord.nc](http://www.province-nord.nc)

### DIRECTION DE L'ÉDUCATION DE LA PROVINCE SUD

Direction de l'Éducation de la Province Sud  
55, rue Georges-Clemenceau  
BP L1 – 98849 Nouméa Cedex  
Tél. : (687) 20 49 00  
[www.province-sud.nc/content/les-directions](http://www.province-sud.nc/content/les-directions)

### VICE-RECTORAT DE NOUVELLE-CALÉDONIE

22, rue J.-B. Dézarnaulds  
BP G4 – 98848 Nouméa Cedex  
Tél. : (687) 26 61 00  
[www.ac-noumea.nc](http://www.ac-noumea.nc)

### UNIVERSITÉ DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

BP R4 – 98851 Nouméa Cedex  
Tél. : (687) 26 58 00  
[www.univ-nc.nc](http://www.univ-nc.nc)

### Enseignement privé sous contrat :

#### ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

[www.ddec.nc](http://www.ddec.nc)

#### ENSEIGNEMENT PROTESTANT

[www.alliance-scolaire.org](http://www.alliance-scolaire.org)

## TOURISME

### **NOUVELLE-CALÉDONIE TOURISME**

représentée par Interface Tourism

Tél. : 01 47 03 14 74

nouvellecaledonie@nctps.com

[www.nouvellecaledonie.travel/fr/](http://www.nouvellecaledonie.travel/fr/)

### **AIR CALÉDONIE INTERNATIONAL**

à Paris : 4, bis rue de Ventadour

75001 Paris

Tél. : 01 78 09 08 09

resa@aircalin.fr

à Nouméa : 47, rue de Sébastopol

98846 Nouméa Cedex

Tél. : (687) 26 55 00

[www.aircalin.com](http://www.aircalin.com)

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### **PORTAIL DES ADMINISTRATIONS CALÉDONIENNES**

<https://service-public.nc>

### **LES NOUVELLES CALÉDONIENNES (QUOTIDIEN)**

Tél. : (687) 27 25 84

[www.lnc.nc](http://www.lnc.nc)

### **LE GRATUIT (EMPLOIS, LOGEMENTS)**

Tél. : (687) 41 38 00

[www.legratuit.nc](http://www.legratuit.nc)

### **JOURNAL OFFICIEL DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE**

Tél. : (687) 25 60 00

[www.juridoc.gouv.nc](http://www.juridoc.gouv.nc)

### **PETITES ANNONCES**

[www.annonces.nc](http://www.annonces.nc)

### **ANNUAIRE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE**

[www.1012.nc](http://www.1012.nc)

### **DIRECTION DES DOUANES**

1, rue de la République

BP 13 – 98845 Nouméa Cedex

Tél. : (687) 26 53 00

[www.douane.gouv.nc](http://www.douane.gouv.nc)

## IMPORTATION D'ANIMAUX

### **SERVICE D'INSPECTION VÉTÉRINAIRE ALIMENTAIRE ET PHYTOSANITAIRE (SIVAP)**

2, rue Russeil – Port autonome

BP 256 – 98845 Nouméa Cedex

Tél. : (687) 24 37 45

[www.davar.gouv.nc](http://www.davar.gouv.nc)

## FISCALITÉ

### **DIRECTION DES SERVICES FISCAUX**

13, rue de la Somme

BP D2 – 98848 Nouméa

Tél. : (687) 25 75 00

[www.dsfc.gouv.nc](http://www.dsfc.gouv.nc)

### **CENTRE DE RESSOURCES DE LA MAISON DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE**

La Maison de la Nouvelle-Calédonie dispose d'un centre de ressources ouvert au public le lundi de 14h à 17h30

du mardi au jeudi de 9h30 à 12h

puis de 14h à 17h30,

et le vendredi de 9h30 à 12h.

Vous y trouverez un large choix

d'ouvrages sur la Nouvelle-Calédonie

et l'Océanie, les principaux titres

de la presse calédonienne

et un accès gratuit à internet.

Le Point librairie propose à la vente des

ouvrages d'auteurs calédoniens et plus

largement océaniens.

[www.mncparis.fr](http://www.mncparis.fr)